

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1978>



Publication du décret sur les obligations de service des
enseignants du second degré

ENTRER en RESISTANCE

ACTIVE !

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: mardi 13 février 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Communiqué commun des secrétariats départementaux du SNES et du SNEP (FSU) 89 adressé à tous les correspondants SNES, SNEP et FSU des établissements de l'Yonne, à tous les collèges, lycées, CIO, CDI et GRETA du département ainsi qu'aux médias locales.

Coup de massue dès le matin !

- Faisant fi de l'avis négatif du Comité technique paritaire ministériel,
- Méprisant les mouvements de grève et les actions qui depuis 5 mois ont mobilisé les enseignants du second degré et leurs 15 organisations syndicales,
- Faisant le choix délibéré d'aller à l'encontre de la marche du progrès social,
- Adoptant les pires méthodes réactionnaires de l'Etat patron,
- Sacrifiant la qualité de l'enseignement secondaire sur l'autel des cadeaux fiscaux à ses amis les plus riches,
- Ignorant totalement la réalité du service et des conditions de travail des enseignants des collèges et lycées,

Le ministre de l'Education, Gilles de Robien, avec l'aval du gouvernement Villepin-Sarkozy, a déclaré la guerre aux enseignants du second degré en publiant hier le décret modifiant leurs services.

Les secrétariats départementaux du SNES-FSU 89 et du SNEP-FSU 89 appellent tous les collègues enseignants à entrer en résistance dès aujourd'hui en menant dans leur établissement toutes les actions, y compris les plus radicales, afin que le ministre retrouve (pour peu qu'il l'ait déjà eu) un semblant de respect pour les personnels et annule le décret honteux qu'il vient de publier.

*Le secrétariat départemental du SNES-FSU 89
Le secrétariat départemental du SNEP-FSU 89.*





Syndicat national des enseignants de Second degré